



Ville de
Schefferville

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SCHEFFERVILLE

AVIS PUBLIC

EST POUR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DE CE QUI SUIT :

Des amendements au règlement **2015-002 DÉCRÉTANT DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LES NUISANCES** et applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Schefferville est présentement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi.

Ces amendements viennent préciser l'interdiction de circuler pour les véhicules lourds en ville ailleurs que sur la route collectrice et la propreté des véhicules.

Le règlement est aussi disponible sur le site internet www.ville-schefferville.ca dans l'onglet – Bulletin et Avis. Nous pourrions aussi vous l'envoyer par courriel sur demande à schefferville1.info@gmail.com.

Donné à Schefferville, ce 25^e jour du mois d'octobre de l'an 2018

Le secrétaire –trésorier

François Désy, Adm.A, ASC